

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE: En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : budgets primitifs 2026 - affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe spanc

**BUDGETS PRIMITIIFS 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice 2025</u>	-2 310,77 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	8 450,28 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	6 139,51 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement exercice 2025</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 20 475,46
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2025</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	+ 20 475,46 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C > F, H = C - G)	+ 6 139,51 €
DÉFICIT REPORT D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

